

Polémique

Le dossier des putschistes refait surface. Le Site "ala Khbar. info" a publié, la semaine dernière, les conclusions de l'enquête de la gendarmerie. Le parquet et la défense se rejettent la responsabilité de la fuite.

Cette polémique éclate au moment où le juge d'instruction chargé du dossier vient de boucler son enquête sur la tentative de coup d'état du 8 et 9 juin 2003.

"ala khbar.info" se présente comme la première agence de presse indépendante en Mauritanie. Ce site web, qui diffuse quotidiennement de nombreuses informations sur le pays, semble proche de la mouvance islamiste. Très peu connu de l'opinion nationale, ala khbar.info s'est rendu célèbre tout dernièrement par la diffusion, le 8 mars dernier, des deux premières parties du "procès verbal d'ensemble" établi par la commission d'enquête de la gendarmerie. Ce document est la synthèse des procès verbaux de tous les prévenus.

Selon le site, le procès verbal d'ensemble compte plus de cinquante

pages. Jusqu'à présent, ala khbar.info, qui a annoncé la publication intégrale de l'enquête, n'en a publié qu'une partie qui concerne seulement 24 des 125 prévenus. Le document publié n'apporte pas d'éléments véritablement nouveaux sur la préparation et l'exécution du putsch avorté. Les seuls faits nouveaux établis par l'enquête sont relatifs à la date du début de la préparation du coup et le plan d'action des putschistes.

Par rapport à la préparation, l'enquête précise que la préparation du coup d'état a commencé en 2000. Parmi les militaires arrêtés, seul le capitaine Mohamed Ould Ahmed Abd semble être mis au courant des la phase de conception. Les autres militaires inculpés n'ont été avertis que très tardivement. Certains parmi eux n'ont rallié les putschistes que dans la matinée du dimanche 8 juin, après le début de l'exécution de la tentative.

En ce qui concerne le plan d'exécution, il paraît qu'il était prévu d'occuper tous les commandements militaires à Nouakchott. Cela n'a pas été réalisé. Les personnes qui avaient pour objectif d'occuper le génie, l'artillerie, la garde, la direction de la marine et la 6e région militaire, n'ont pas exécuté leurs missions. C'est peut être là l'une des raisons de l'échec du coup.

En dehors de ces deux révélations, l'enquête n'apporte rien de nouveau. A moins de constituer une entrave juridique à la procédure, on voit mal l'intérêt de la publication d'un document, qui en manque cruellement, sur le Net. Mais peut-être que le seul objectif visé est de convaincre l'opinion de la culpabilité des militaires arrêtés. L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que le pouvoir est embarrassé par le fait que les principaux auteurs du putsch sont en fuite, et qu'il ne peut difficilement continuer de retarder le procès des militaires inculpés dans cette affaire. D'autant que l'espoir de mettre la main sur les chefs du putsch (Saleh Ould Hanenna et Mohamed Ould Cheikhna) s'amoidrit de jour et jour.

Procès imminent

La nomination d'un nouveau magistrat pour s'occuper du dossier, et l'accélération de son travail au cours des derniers présage de l'imminence de l'ouverture du procès.

Le juge d'instruction du premier cabinet du tribunal de Nouakchott, chargé d'informer sur la tentative de putsch avorté du 8 juin 2003 contre le

Suite de Une

régime du président Ould Taya, Sall Aliou Moussa, a bouclé son enquête cette semaine. Ayant hérité de ce dossier sensible depuis un peu plus de deux mois, suite à un mouvement opéré par une réunion du conseil supérieur de la magistrature, une instance présidée par le chef de l'état, fin décembre, le juge Sall a accéléré la procédure d'instruction du dossier des auteurs de la tentative de putsch de juin 2003. Alors que 11 inculpés seulement avaient été entendus au cours des 6 premiers mois, l'état de l'affaire a fait un bond considérable, permettant l'audition de près de 120 soldats, sous officiers et officiers entre le premier janvier et le 15 mars 2004. Le coup de fouet donné à l'instruction de cette affaire est venu en réponse à une grève de faim des prévenus, en novembre dernier, à un moment où l'attention des Mauritaniens était totalement accaparée par l'élection présidentielle. Les pensionnaires de la villa prison d'El Mina exigeaient une mise en état rapide de leur dossier ainsi que le respect du droit des visites. Un

Polémique

mouvement avec lequel leurs épouses étaient solidaires.

Il faut cependant signaler que la fin de l'information conduite par le juge Sall pourrait n'être que provisoire. Le dossier devrait être transmis au parquet général près la cour suprême, via le parquet de la République, dans la semaine, selon nos sources.

Avec cette communication, de la procédure d'instruction, le procureur général près la cour suprême a la faculté de demander par voie de réquisitoire supplétif tous nouveaux actes qu'il estimerait utiles à la manifestation de la vérité. Dans un tel cas de figure, l'information se poursuivrait encore pendant quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois.

Du côté des avocats de la défense, on reste dans l'expectative. Contacté par le "Le Calame" mardi, l'un des conseillers de certains présumés putschistes, maître Brahim Ould Ebetty déclare : " pour le moment le juge a terminé, mais n'a pas encore transmis

le dossier. nous attendons sa décision, et donc une éventuelle ordonnance avant de nous prononcer".

Dans le cas où le parquet général, comme le magistrat chargé de l'instruction, estimerait le dossier en état d'être jugé, l'enquête serait alors définitivement clôturée et les individus n'ayant pas bénéficié d'un non-lieu à l'issue de l'information seraient renvoyés devant la juridiction chargée de statuer sur leur cas.

Il faut rappeler qu'à la suite de cette tentative de putsch attribuée à une unité blindée de l'armée, les autorités avaient communiqué un bilan faisant état de 15 morts, militaires et civils et 68 blessés.

Les 125 militaires (22 officiers, 46 sous officiers, 57 soldats) détenus dans cette affaire sont accusés "d'atteinte à la surêté de l'état, haute trahison, sabotage, assassinats", des infractions criminelles punies de peines extrêmement sévères par le code pénal.